

I. SEJOUR A KIGALI DE L'EQUIPE DE V.B. DU KENYA.

En prévision de l'arrivée à KIGALI d'une équipe kenyenne le samedi 13 août 1983 à 10H10 par Vol Sabena, les dispositions suivantes seront prises en ce qui concerne l'organisation du séjour de cette équipe dans notre pays :

1. Comité d'Accueil : - NAYIGIZENTE Jean-Evariste
- NJANGWE Philippe
- UGIRASHEBUJA Evode
- NDISEKA Alphonse.

2. Hébergement : a) Equipe kenyenne à l'Hôtel KIYOVU
b) Equipe de l'UNR au Home des Anglicans.

3. Programme de séjour :

- Dimanche 14/8/1983 : Rencontre Equipe Foudres V/S Equipe kenyenne.
- Lundi 15/8/1983 : Rencontre Equipe UNR V/S Equipe kenyenne.

N.B. : a) Les matches auront lieu sur le terrain du Café IMPALA chaque-fois à partir de 10H00.

b) Les entraînements auront lieu au Collège St André ou au Terrain du M.R.N.D.

c) L'entrée pour chaque match est fixée à 200 F par personne.

d) Le personnel de la Division Sport et du Bureau Planification devra préparer le terrain pour le bon déroulement des deux rencontres.

e) Une réception sera organisée lundi à partir de 18H00.

4. Transport :

- La TOYOTA Coaster A 3033 sera à la disposition de l'Equipe kenyenne
- La TOYOTA Hiace A 4041 sera à la disposition de l'Equipe de l'UNR.

II. ENTRAINEMENT DE L'EQUIPE JUNIOR F.B.

La sélection de l'équipe nationale de F.B. Junior commence les entraînements à partir du 10 août 1983. Dans un premier temps (phase éliminatoire), les entraînements se dérouleront à KIGALI et l'équipe sera logée à l'Hôtel Moderne.

Après la sélection définitive qui doit intervenir au plus tard après 2 semaines d'entraînement intensif à KIGALI, il faudra faire le nécessaire pour poursuivre l'entraînement à NYANZA.

Messieurs KANAMUGIRE Aloys et ILIBANJE Melchior doivent assurer ces entraînements.

La Minibus TOYOTA Coaster A 3178 est affectée à l'équipe nationale de Foot-ball Junior.

III. COMPETITIONS D'ATHLETISME PREVUES A KIGALI

LES 27, 28 et 29 AOUT 1983.

La Note de Service n° 2090/12.08.01 du 06 août 1983 sera complétée incessamment pour une meilleure réussite de l'opération.

Mais dorès et déjà la Gestion doit faire confectionner l'habillement des athlètes attendus (125 garçons et 125 filles) et prévoir des pris à distribuer comme cela a été fait l'année passée.

Le Directeur Général des Sports et Loisirs doit prendre rapidement des contacts nécessaires pour régler le problème de logement et de restauration des athlètes.

IV. INFRASTRUCTURE SPORTIVE A KIGALI

Le Bureau Planification Sports doit tirer au clair la situation financière de l'aménagement du Stade de NYAMIRAMBO dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, la Société ASTALDI International INC doit être contactée pour nous achever l'aménagement des terrains de sports :

- Parking de NYAMIRAMBO
- KABUSUNZU
- KIMISAGARA.

A cet effet, des travaux accessoires doivent être exécutés (pose des poteaux de buts pour les terrains de F.B., de B.E. et de V.E. ainsi que la tracée des lignes).

S'agissant du Stade de NYAMIRAMBO proprement dit, il importe de suivre de près les travaux confiés à ASTALDI (bordure de la piste d'Athlétisme et de tracée des lignes sur cette même piste, aménagement de la tranchée qui passe en dessous du portail n° 1 et l'apport de la terre végétale aux endroits arides du terrain de Football au Stade).

V. ENTRAÎNEMENT DU BALLET NATIONAL

Le début de l'entraînement du Ballet National URUKEREREZA est fixé au 20 Août 1983.

La Note à l'Ordonnateur Trésorier à cet effet doit être revue dans ce sens.

En tout état de cause, les artistes intéressés seront appelés par communiqué radiodiffusé après avoir obtenu l'argent devant couvrir les frais de leur internement.

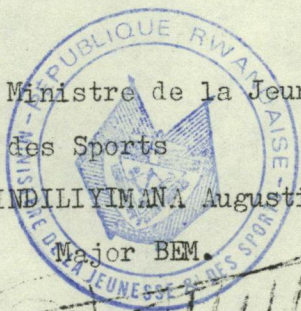
VI. AFFECTATION PROVISOIRE DE CERTAINS VEHICULES DU
MIJEUNESPORTS POUR LA POURSUITE D'AUTRES ACTIVITES.

Etant donné la mobilisation des véhicules cités plus haut, d'autres véhicules sont affectés ainsi qu'il suit :

1. La TOYOTA Landcruiser de la Direction Générale de la JEUNESSE sera mise à la disposition de la mission chinoise durant toute la durée de séjour à KIGALI de l'équipe kenyanne de Volley-ball.
2. La Voiture Peugeot 305 déplacera l'expert Canadien.

Les Chefs de Service devront veiller à l'application des présentes instructions.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.



Diffusion :

- Dirgéral (TOUS)
- Chef Division Sports
- Chef Division Folklore et Loisirs
- Chef de Bureau Planification
- Chef de Bureau Gestion des Crédits